



VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2021

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le budget pour l'exercice financier 2021 de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac ainsi que le programme d'investissements 2021-2022-2023 seront adoptés lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui se tiendra le **mardi 15 décembre 2020, à 19h**, exceptionnellement sans la présence du public, à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, et ce, en vertu de l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020.

Que les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur le budget et le programme d'investissements.


Dans ces circonstances et afin de permettre aux citoyens de s'exprimer quant aux sujets qui feront l'objet de cette séance, la procédure temporaire suivante a été mise en place par le conseil municipal pour la période de questions. Toutes questions, pour être prise en considération lors de la séance, devront avoir été acheminées selon la procédure ci-après décrite ;

PROCÉDURE TEMPORAIRE RELATIVE À LA PÉRIODE DE QUESTIONS

- Les citoyens sont invités à faire parvenir leurs questions à l'adresse suivante au plus tard lundi le 14 décembre à 23h59: information@vsmsll.ca ;
- Pour les citoyens n'étant pas en mesure de nous faire parvenir leurs questions par courriel, nous vous invitons à laisser vos questions, selon le délai susmentionné, sur la boîte vocale du 450-472-7310 poste 144 afin que celles-ci soient redirigées vers les membres du conseil municipal ;
- Pour que vos questions puissent être prises en considération, vous devez nous indiquer votre nom complet ainsi que votre adresse de résidence ;

Que le présent avis est donné conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 7^e jour du mois de décembre 2020.


Me Marie-Josée Russo
Greffière